



COMMUNIQUÉ RADIO TÉLÉ DIFFUSÉ

Du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

(A passer deux fois dans la journée, du vendredi 20 au vendredi 27 août 2021)

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2021-2022, il est envisagé le renforcement de la base de données des aspirants au métier d'enseignant de l'enseignement secondaire général, par l'organisation, le samedi 11 septembre 2021, d'un test de sélection complémentaire sur poste, des AME dans les disciplines suivantes : **Français, Mathématiques, Physique-Chimie-Technologie, Sciences de la Vie et de la Terre, Philosophie, Allemand, Espagnol, Economie, Education Physique et Sportive et Economie Familiale et Sociale.**

A cet effet, **les opérations d'inscription se dérouleront du vendredi 20 au vendredi 27 août 2021 et se feront obligatoirement en deux phases :**

- la première phase consiste en une **inscription en ligne** via le lien <https://secondaires.educmaster.bj> ;
- la seconde phase qui intervient après l'inscription en ligne consiste à **déposer dans les Directions départementales des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle, un dossier physique** constitué de :
 - la fiche d'inscription sur la plateforme <https://secondaires.educmaster.bj> ;
 - une photocopie légalisée du diplôme académique ;
 - une photocopie légalisée du diplôme professionnel, s'il y a lieu ;
 - une photocopie légalisée de l'acte de naissance ;

Ne seront pas retenus sur la liste des candidats, les postulants qui n'auront pas respecté les deux phases d'inscription.

Peuvent faire acte de candidature :

- en Mathématiques et en PCT : les titulaires de DUES, Licence, Maitrise, Master, BAPES ou CAPES ;
- en Français : les titulaires de DUEL2, Licence, Maîtrise, Master, BAPES ou CAPES en Lettres Modernes et en Linguistique ;
- en SVT : les titulaires de Licence, Maitrise, Master, BAPES ou CAPES;
- en Philosophie, Allemand et Espagnol : les titulaires de Licence, Maitrise, Master, BAPES ou CAPES ;
- en EPS : les titulaires de Licence, Maitrise, Master, BAPEPS ou CAPEPS en Education Physique et Sportive ;
- en Economie et EFS : les titulaires de maîtrise, Master, BAPES ou CAPES ou EFS.

Sont exclus du présent test, les agents de l'Etat encore en service et, sauf pour une nécessité de changement de Corps d'appartenance, les Aspirants déjà inscrits dans la base de données, même non redéployés (liste disponible sur <https://secondaires.educmaster.bj>).

Par ailleurs, le test étant destiné à renforcer la base de données, l'admission à ce dernier ne donne pas droit systématiquement au redéploiement.

Les postulants qui se seront inscrits peuvent, dès le lundi 06 septembre 2021, se rendre sur <https://secondaires.educmaster.bj> ou dans les différentes DDESTFP où ils ont effectué le dépôt de leur dossier physique, pour consulter les listes confectionnées qui renseignent sur leurs centre et salle de composition ainsi que les numéros de table qui leur seront affectés.

Les matières concernées par le test de sélection sont constituées d'une épreuve de **culture générale** et d'une épreuve de **spécialité dans le domaine de formation de chaque candidat** (niveau classes de premier cycle secondaire pour les titulaires de DUES, DUEL, licence et de BAPES et niveau classes de second cycle secondaire pour les titulaires de maîtrise, master et CAPES).

Fait à Cotonou le 20 août 2021



Kouaro Yves CHABI

Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle



COMMUNIQUE RADIO TÉLÉ DIFFUSÉ

Du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

*(A passer deux fois dans la journée, du vendredi 20 au vendredi 27 août
2021)*

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2021-2022, il est porté à la connaissance des aspirants au métier d'enseignant ayant servi dans les établissements secondaire au cours de l'année scolaire 2020-2021 et qui consentent poursuivre leur service, à confirmer leur disponibilité sur la plateforme <https://secondaires.educmaster.bj>.

Par ailleurs, les aspirants régulièrement inscrits dans la base de données mais qui n'ont pas été déployés les années antérieures, peuvent également, par le même canal, manifester leur volonté et leur disponibilité à servir via <https://secondaires.educmaster.bj>.

La période retenue pour ces différentes opérations est **du vendredi 20 au vendredi 27 août 2021**. Passé ce délai, l'accès à la plateforme ne sera plus possible.

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle invite les aspirants au métier d'enseignant à faire preuve de diligence.

Fait à Cotonou le 20 août 2021



Kouaro Yves CHABI
Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle



COMMUNIQUÉ RADIO TÉLÉ DIFFUSÉ

Du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

(A passer deux fois dans la journée, du vendredi 20 au vendredi 27 août 2021)

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2021-2022, il est envisagé le renforcement de la base de données des aspirants au métier d'enseignant de l'enseignement secondaire général, par l'organisation, le samedi 11 septembre 2021, d'un test de sélection complémentaire sur poste, des AME dans les disciplines suivantes : **Français, Mathématiques, Physique-Chimie-Technologie, Sciences de la Vie et de la Terre, Philosophie, Allemand, Espagnol, Economie, Education Physique et Sportive et Economie Familiale et Sociale.**

A cet effet, les opérations d'inscription se dérouleront du vendredi 20 au vendredi 27 août 2021 et se feront obligatoirement en deux phases :

- la première phase consiste en une **inscription en ligne** via le lien <https://secondaires.educmaster.bj> ;
- la seconde phase qui intervient après l'inscription en ligne consiste à **déposer dans les Directions départementales des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle, un dossier physique** constitué de :
 - la fiche d'inscription obtenue sur la plateforme <https://secondaires.educmaster.bj> ;
 - une photocopie légalisée du diplôme académique ;
 - une photocopie légalisée du diplôme professionnel, s'il y a lieu ;
 - une photocopie légalisée de l'acte naissance ;

Sont exclus du présent test, les agents de l'Etat encore en service et, sauf pour une nécessité de changement de Corps d'appartenance, les Aspirants déjà inscrits dans la base de données, même non redéployés (liste disponible sur <https://secondaires.educmaster.bj>).

Les personnes intéressées par le présent communiqué peuvent consulter les conditions de participation au test sur la plateforme EducMaster, les sites du MESTFP, de l'ANPE et de l'Office du BAC.

Fait à Cotonou, le 20 août 2021



Kouaro Yves CHABI

Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle